

Malakoff, le 01 JAN. 2026

Décision n°2026 – 22 portant délégation de signature – Monsieur Florian DAUTIL

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu la délibération n°2022-12 du conseil d'administration réuni le 21 juillet 2022, relative à l'organisation générale de l'Etablissement (réorganisation du siège),
Vu la décision n°2026 – 21 portant nomination du directeur général adjoint de l'EPIDE,

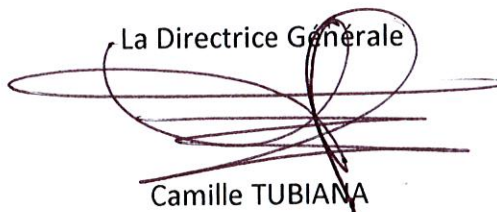
Décide :

Art. 1^{er} – Monsieur Florian DAUTIL, directeur général adjoint, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Art. 2 – La décision n°2024 -13 du 18 mars 2024 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 3 – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

Art. 4 – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale

Camille TUBIANA